

La France soutient-elle les FDLR au Kivu ? France-Rwanda-Génocide, Enquête, Justice et Réparations

1^{er} décembre 2009, v0.2

Les « Forces démocratiques pour la libération du Rwanda » (FDLR), constituées à l'origine de membres des Forces armées rwandaises (FAR) et de miliciens Interahamwe qui ont participé au génocide des Tutsi rwandais en 1994, sèment depuis des années la terreur et la mort au Kivu à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et continuent de menacer gravement la paix et la sécurité de la région des Grands Lacs.

La France est largement responsable de la présence de ces assassins en République démocratique du Congo, ex-Zaïre, en n'arrêtant pas, en juillet-août 1994, les coupables présumés de génocide, alors que le génocide des Tutsi avait été reconnu le 28 juin 1994 par le rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies.

Cependant, le 13 mars 2008, la France est l'auteur de la Résolution 1804 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui exige que tous les membres des FDLR, ex-FAR/Interahamwe et autres groupes armés rwandais opérant dans l'est de la République démocratique du Congo déposent immédiatement les armes.

Cette résolution demande « *aux États Membres d'envisager de prendre les mesures nécessaires pour empêcher qu'un soutien financier, technique ou autre quel qu'il soit ne soit apporté par leurs nationaux ou de leur territoire aux FDLR, ex- FAR/Interahamwe ou autres groupes armés rwandais opérant dans le territoire de la République démocratique du Congo directement ou à leur profit* ».

Alors que fin 2009, les opérations militaires organisées par la RDC, le Rwanda et la MONUC n'ont pas réussi à désarmer les FDLR et autres groupes armés mais ont imposé à la population de nouvelles souffrances, le rapport des experts sur la RDC, conformément à la résolution 1857 (2008) du Conseil de sécurité, en date du 9 novembre 2009, révèle que les FDLR continuent à obtenir asile et soutien en France, et que le gouvernement français s'est jusqu'ici refusé à collaborer aux enquêtes en France de cette commission d'experts de l'ONU.

- Le gouvernement français n'a pas fourni l'identité des détenteurs de 21 numéros de téléphone appelés de septembre 2008 à août 2009 par des militaires FDLR.

- Le gouvernement français n'a pas arrêté Callixte Mbarushimana, secrétaire exécutif des FDLR. Accusé de génocide, il a été arrêté le 7 juillet 2008 par la justice allemande qui s'est refusée à l'extrader vers le Rwanda et l'a remis en liberté en novembre 2008. Il est basé à Paris d'où il se permettait de protester au nom des FDLR contre la Résolution 1804, le lendemain du vote de celle-ci.

- Le gouvernement français n'a pas arrêté Emmanuel Ruzindana, commissaire aux affaires politiques des FDLR.

- Le gouvernement français n'a pas arrêté Ngirinshuti Ntambara, commissaire aux affaires étrangères des FDLR.

En revanche, la justice allemande vient d'arrêter, le 18 novembre 2009, Ignace Murwanashyaka, président des FDLR et Straton Musoni vice-président des FDLR.

En ne se conformant pas à la Résolution 1804, en n'exécutant pas les mandats d'arrêt d'Interpol et en ne répondant pas aux demandes des enquêteurs du groupe d'experts de l'ONU sur le désarmement des FDLR, les responsables politiques français actuels sont dans la droite ligne de leurs prédécesseurs, politiques, militaires et diplomates, qui en 1994, sous la responsabilité de François Mitterrand, président de la République et d'Edouard Balladur, Premier ministre, se sont rendus coupables de complicité de génocide.

Ces protections dont bénéficient en France les représentants du parti génocidaire renvoient à une longue habitude de connivence avec ces derniers, y compris avant et pendant le génocide des Tutsi en 1994.

Nous demandons instamment au gouvernement français de se conformer à la Résolution 1804 (2008) du Conseil de sécurité, de répondre aux requêtes de la commission d'experts, d'arrêter les 3 personnes citées ci-dessus et de démontrer que la France ne sert pas de base à une bande de criminels.

(*)France-Rwanda-Génocide, Enquête, Justice et Réparations (FRG-EJR) est une association qui se propose d'enquêter sur les responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi, d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des responsables français ayant activement participé à ce génocide et de faire verser des réparations aux victimes.